

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 juillet 2018

Présents : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, Mme Françoise Coquillion, M. Jany Cancela, M. Jean-Pierre Botteron, Mme Catherine Cinquin, M. Pierre Coillard, Mme Annick Desplace, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, M. Alain Laforest, Mme Valérie Matray Mme Christiane Rampon.

Excusés : M. Thimoté Deprele

Secrétaire de séance : Georges Montel

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 juin 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 4 juin 2018.

Informations

Monsieur le Maire informe le conseil :

- que durant les congés d'été, le secrétariat de mairie sera fermé : le mercredi 8 août, du lundi 13 août au mardi 21 août et le vendredi 24 août.
- de la copie d'un courrier collectif des riverains de la RD 135 envoyé au Conseil Général du Département du Rhône concernant la dangerosité de la route départementale 135 « route de la Croix Blanche » et « route du Mollard » Ce collectif souhaiterait voir installer des ralentisseurs et une limitation de vitesse à 30 kms/h.
- que la gérante du multiservices, Jessie Dhaisne, est en liquidation judiciaire depuis le 12 juillet 2018. Le jugement a été reçu en mairie en début d'après-midi.

Urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, présente plusieurs DIA :

- Pour les parcelles AL 242 et 266 « 165 rue Alexandre Poidebard ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.
- Pour les parcelles 079 AR 105 et 116 « 49, impasse du rail ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Multiservices : loyers commerce et appartement

Jany Cancela, responsable de la commission commerce, informe le conseil municipal que, suite à la décision de la gérante actuelle de ne pas renouveler la convention administrative pour le multiservices et l'appartement, il convient de statuer sur le montant de nouveaux loyers pour que l'activité puisse reprendre et perdurer. En effet, après avoir rencontré tous les candidats, le groupe de travail a fait le même constat, à savoir que, si les loyers ne baissaient pas, aucun ne souhaitait reprendre le multiservices. Après renseignements auprès des multiservices alentours et contact auprès de plusieurs acteurs économiques, il en ressort que la fourchette de prix raisonnable pour les loyers commerce et appartement se situe entre :

- 300 € HT et 500 € HT pour le commerce pour les 2 premières années et une augmentation de 50 € HT la 3^{ème} année en fonction de l'évolution du chiffre d'affaire ;
- 100 € et 300 € pour l'appartement, il est précisé que le loyer de l'appartement sera indexé par référence à l'indice Insee du coût de la construction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix « pour » et 1 abstention, décide que la fourchette de prix des loyers proposée aux candidats sera, entre 300 € HT et 500 € HT pour le commerce pour les 2 premières années et une augmentation de 50 € HT pour la 3^{ème} année en fonction de l'évolution du chiffre d'affaire ; et 100 € et 300 € pour l'appartement. Précise que le montant exact des 2 loyers sera voté lors de la prochaine séance de conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à négocier avec les différents candidats dans l'intérêt de la commune.

Finances : Décisions modificatives – Virements de crédits

Jany Cancela, adjoint aux finances, explique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative pour les achats suivants :

- des rideaux occultant dans la classe de Mme Lapointe,
- un placard pour le secrétariat de mairie,
- une lance pour le désherbeur thermique

Fonctionnement	Dépense	Recette
Compte 7381 <i>Taxe add. droits de mutation</i>		+ 17027,68 €
Compte 73212 <i>Dotation Solidarité Communautaire</i>		+ 10 123 €
Compte 023 <i>Virement à la section d'investissement</i>	+ 2 360 €	
Investissement	Dépense	Recette
Compte 021 <i>Virement à la section de fonctionnement</i>		+ 2360 €
Compte 2184 Opération 961 : divers bâtiments <i>Mobilier</i>	+ 1 820 €	
Compte 21757 Opération 967 : Divers voirie <i>Matériel et outillage voirie</i>	+ 540 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative telle que présentée.

Département : Tracé VTT de la grande traversée du Rhône

Annie Copéret, adjointe au tourisme, informe le conseil qu'il y a lieu de prendre une délibération concernant le tracé VTT de la grande traversée du Rhône qui passera sur la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.361-1 du code de l'environnement,

Vu les articles L.161-1 à L.161-13 du code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.161-2,

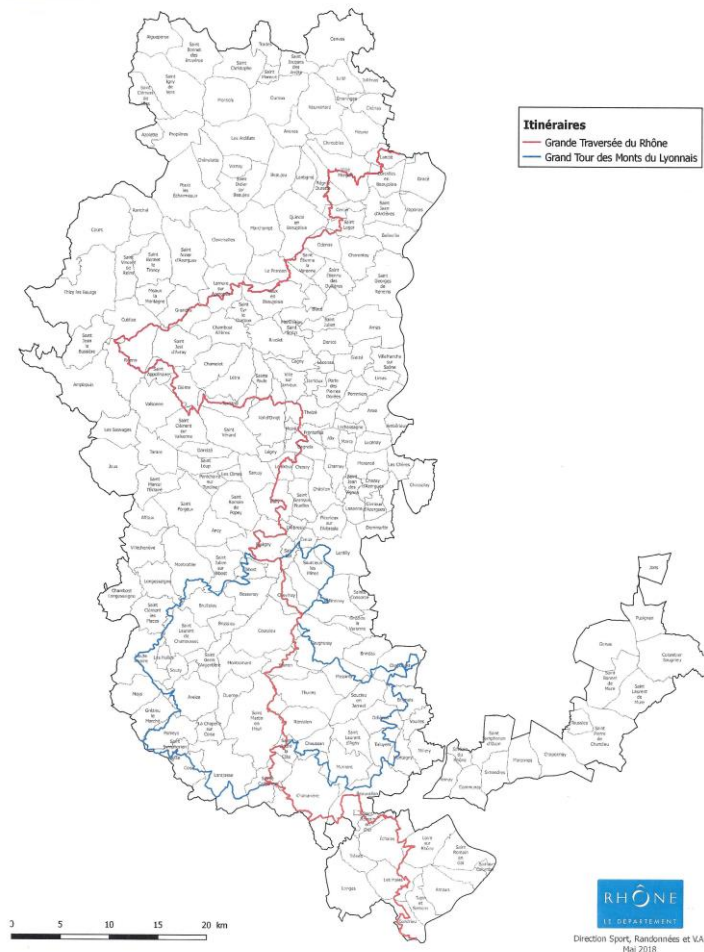
Vu l'article L.311-3 du code du sport,

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée, notamment son III,

Vu la délibération n°016 du Conseil Départemental du Rhône du 25 mai 2018 relative au sport de nature – itinérance VTT présentant la création de deux parcours départementaux VTT en itinérance devant bénéficier d'un balisage spécifique, visible et adapté à la pratique du vélo tout terrain,

Considérant que ce projet de création d'itinérance VTT sert l'intérêt de notre territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tracé de la grande traversée du Rhône à VTT tel qu'il est reporté en rouge sur la carte ; accepte l'implantation du jalonnement VTT et l'équipement signalétique tel qu'il est reporté sur la carte, le Département du Rhône en assurant la mise en œuvre et l'entretien ; s'engage à informer le Département du Rhône (Direction Sport, Randonnées et Vie associative) de tous les projets de travaux ou voies communales sur le tracé ; s'engage à entretenir et à maintenir ouvert au public VTT les chemins concernés.



Chat-Pito : Suppression de l'aide aux familles à partir du 1^{er} janvier 2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération avait été prise le 10 avril 2018 concernant la convention d'objectifs et de moyens pour le financement de l'accueil de loisirs extra-scolaire de l'association Chat-pito. Le conseil municipal avait fait le choix de signer cette convention ayant pour but de soutenir l'accueil de loisirs extra-scolaire par une subvention calculée au prorata des fréquentations des familles habitant sur le territoire, mais que la commune ne participerait plus à l'aide aux familles. Il précise que les parents de la commune de Régnié-Durette gardent le même tarif qu'auparavant à savoir 20 € par jour et par enfant. Sur la délibération du 10 avril dernier, il n'a pas été spécifié par écrit que la commune supprimait l'aide aux familles en signant la convention avec Chat-Pito.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la suppression de l'aide aux familles pour la structure de Chat-Pito à partir du 1^{er} janvier 2018, date du début de la convention.

Commissions communales et intercommunales

Commission bâtiments

Georges Montel, informe le conseil que :

- la préparation des travaux du cimetière débuteront en août. L'enrobé sera programmé en septembre pour une fin de travaux mi-octobre.
- les travaux de réhabilitation d'un logement au 2^{ème} étage de la mairie ont débuté. Les entreprises retenues sont : Breda et frères pour « isolation - peinture – sols » ; SEB pour « électricité – ventilation » ; Techniques Nouvelles pour « plomberie - sanitaire- chauffage » ; Lionel Roche pour « carrelage » ; Fabrik et Sens pour « menuiserie ». Les travaux doivent se terminer mi-octobre. Il précise que pendant le mois d'août les travaux seront interrompus 3 semaines.

Commission tourisme

Annie Coperet informe le conseil qu'elle a rencontré Clément CAZE, chef de projet Géopark, pour l'installation d'un totem d'information vers l'abri bus, courant septembre. Concernant la convention Géopark. Estelle Jonchier, chargée de développement touristique à la CCSB se renseigne sur la partie juridique de celle-ci, car le propriétaire du terrain est un « privé ».

Commission fleurissement

Annie Coperet, informe le conseil :

- que la commune est au niveau 3 de la charte « zéro pesticides », donc qu'il n'y a plus aucune possibilité d'utiliser des pesticides, même dans les cimetières.
- qu'elle a assisté à une réunion « zéro phyto » suivie d'une visite dans le cimetière de Villefranche sur Saône : elle a pu constater également de gros problèmes de désherbage.

Commission associations

Jean-Pierre Botteron informe le conseil :

- qu'une demande a été faite par une association de danse de Cercié pour disposer de créneaux horaires sur nos salles communales. La réponse a été négative car il est déjà difficile de trouver des disponibilités pour les associations communales.

Une conseillère intervient pour signaler que le club Lou Gras'mottes continuera à faire le cours de gym douce dans la maison associative les jeudis après-midi.

- que les vitres de l'espace loisirs sont sales. Il lui est répondu qu'une entreprise doit passer les faire avant la rentrée.

Commission culture CCSB

Annick Desplace informe le conseil que 2 concerts ont eu lieu samedi dans le cadre de « Festiv'été », elle déplore le peu de monde présent. L'amicale des anciens pompiers a tenu la buvette.

Commission école

Catherine Cinquin ayant assisté le 12 juin dernier au conseil d'école, informe le conseil municipal que :

- les effectifs 2018-2019 seront de 124 élèves, en légère baisse,
- une classe de neige est programmée du 4 au 8 février 2019 à Lelex pour les CE2, CM1 et CM2,
- les instituteurs ont réorganisé la bibliothèque et acheté de nouvelles étagères,
- la directrice a remercié la mairie et le Sou des Ecoles pour l'aide financière apportée durant l'année scolaire,
- d'une demande d'amélioration de l'éclairage dans le couloir de M. Roche et Mme Lapointe,
- d'une demande sur la programmation des travaux du hall de la garderie et des portes de l'étage. Georges Montel répond que ces travaux devraient se faire en 2 temps, une partie aux vacances de la Toussaint et l'autre aux vacances de Noël.

Un règlement intérieur est mis en place par le Sou des Ecoles pour la cantine et la garderie suite à différents problèmes rencontrés cette année.

Commission voirie

Patrick Favre, informe le conseil que :

- les travaux de voirie « chemin des charmes » sont en attente car Edf devraient intervenir prochainement.
- le marquage au sol des passages piétons sera fait avant la rentrée scolaire.
- le balayage des routes suite aux orages de vendredi dernier n'a pas pu être réalisé, Paul Bady étant actuellement en vacances et qu'à ce jour, Joël Guinet n'est pas encore formé à l'utilisation de la balayeuse.

Commission commerce

- Jany Cancela informe le conseil :
- qu'il a reçu une demande pour une place de marché par un charcutier qui souhaiterait venir les jeudis après-midi,
- qu'un nouveau commerce a ouvert à Régnié-Durette, place de l'église, pour la fabrication de semelles et chaussures orthopédiques,
- que l'esthéticienne a fêté sa première année d'activité et qu'elle est contente. La commune lui a offert un bouquet de fleurs.

SIAMVA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu avec les communes de Cercié et Saint Lager au sujet du projet d'une station d'épuration commune. A ce jour, la station d'épuration de Cercié est conforme, par contre celles de Ponchon et Saint Lager ne le sont plus. Un courrier a été envoyé à la Direction Départementale des territoires du Rhône

service Eau Nature Environnement pour demander un délai supplémentaire afin d'arrêter la programmation définitive de la réhabilitation des systèmes de traitement suite à l'impact que pourrait apporter la « loi NOTRe ».

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil que :

- le renforcement électrique entre les Forchets et Thulon se termine.
- la manœuvre qui a eu lieu le 7 juillet dernier pour valider le Plan Communal de Sauvegarde s'est bien passée. Les casernements de Villié-Morgon, Beaujeu et Quincié-en-Beaujolais étaient présents. Tous les acteurs qui ont participé à cette manœuvre ont vraiment bien joué le jeu. Elle permet de finaliser le PCS avant envoi du document en Préfecture.

Un conseiller demande quand :

- le Syder interviendra pour réparer le lampadaire qui est sur le mur de sa maison qui n'a plus de chapeau, ainsi que les spots sur le parvis de l'église que ne fonctionnent plus depuis des années. Il lui est répondu que pour le lampadaire un devis a été demandé pour le supprimer car il n'a aucune utilité et que pour les spots de l'église aucun devis n'est parvenu à ce jour en mairie.
- le site internet, qui contient encore des articles obsolètes, sera mis à jour.

Une conseillère demande si les panneaux en bois indiquant « la robe et l'ourlet » sont des panneaux provisoires ou s'ils vont rester en place. Il lui est répondu qu'aucune demande n'a été faite en mairie pour l'installation de ces panneaux, et qu'un courrier sera envoyé à la personne concernée afin qu'elle se conforme à la signalétique mise en place sur la commune.

Une conseillère demande :

- s'il y aurait possibilité à la salle des fêtes, de mettre le même chariot pour déplacer les chaises qu'à l'espace loisirs. En effet, lors de la rencontre de fin d'année entre les enfants de l'école et le club des anciens, une personne est tombée en voulant déplacer des chaises.
- s'il est possible de mettre des tampons pour retenir les portes du local de rangement car à l'heure actuelle, il est difficile de tenir ces portes ouvertes lorsque qu'il y a du matériel à sortir.
- si, suite à l'installation de grands poteaux pour le renforcement électrique mis en place par Enedis « route du Clairon », « ruelle de la Tour Bourdon » et « route du Chalet », il n'y aurait pas la possibilité de mettre les fils téléphoniques sur ces mêmes poteaux. Elle demande également qui a validé l'implantation des poteaux. Il lui est répondu que la mairie n'a été contactée que pour la demande d'arrêté de voirie et non pour l'implantation de ces poteaux.

Un conseiller :

- a été interpellé par une habitante pour savoir s'il y avait possibilité de mettre un miroir au carrefour de la « route de la Ronze » et la « route des 3 ruisseaux ». Il est répondu que généralement le Département refuse l'installation de miroir, mais qu'une demande peut toujours être faite.
- demande s'il y a possibilité d'aménager l'esplanade derrière l'église.

La séance est levée à 21h25